



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 9 novembre 2012 (19.11)
(OR. en)**

**14122/12
ADD 1 REV 1**

PV CONS 48

PROJET DE PROCÈS-VERBAL - ADDENDUM

Objet: **3187^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES),
tenue à Bruxelles, le 24 septembre 2012**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

Liste des POINTS "A" (doc. 14085/12 PTS A 74)

- Point 1. Projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2012 - État des dépenses par section
- Section III - Commission 3
- Point 2. Décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE relative à
l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne ("décision
d'association outre-mer") 3

POINTS À L'ORDRE DU JOUR (doc. 13977/12 OJ/CONS 47)

- Point 3. Nouveau cadre financier pluriannuel 3

*
* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINTS "A"

1. **Projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2012 - État des dépenses par section - Section III - Commission**
doc. 13014/12 FIN 595 PE-L 55
+ COR 1

Le Conseil a adopté à l'unanimité sa position sur le projet de budget rectificatif n° 4 au budget général pour 2012.

2. **Projet de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne ("décision d'association outre-mer")**
doc. 12934/12 PTOM 38 ACP 153 FIN 592 OC 456
12883/12 PTOM 37 ACP 150 FIN 586

Le Conseil, statuant à l'unanimité et sur la base de l'article 203 du TFUE, a adopté cette décision du Conseil qui ajoutera l'île de Saint-Barthélemy à la liste des pays et territoires d'outre-mer inclus dans la "décision d'association outre-mer".

POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

3. **Nouveau cadre financier pluriannuel**
doc. 12076/12 CADREFIN 340 POLGEN 125

Le Conseil a examiné la version révisée du cadre de négociation.